

Contrat de collaboration et cahier des charges des cheffes et chefs de projets (CdP)

Entraînements 2024 pour les enfants de 6 à 12 ans

(ci-dessous dénommés CdP »)

Le CdP, une fois son engagement confirmé auprès du secrétariat¹ de santescalade, accepte se conformer au cahier des charges suivant :

- 1. Prendre contact avec l’APE, le Giap, la direction de l’établissement ou la commune** pour garantir la planification et la coordination (validation de l’horaire d’entraînement, retrait des clés, réservation des salles, etc...)
- 2. Assister à la séance d’information** de mi-septembre (*concerne tous les CdP*). Dates : lundi 09 septembre 2024, à 18h00 ou mercredi 11 septembre 2024, à 13h00. Centre de formation continue de Geisendorf (58, rue de Lyon - 1203 Genève).
- 3. Récupérer le matériel nécessaire à l’organisation des séances** (t-shirts, passeports, légumes à l’UMG, bulletins d’inscriptions à la Course, médailles ...).
- 4. Assurer** un nombre suffisant d’accompagnants pour garantir l’encadrement sur l’ensemble du programme d’entraînement.
- 5. Assurer le déroulement des 8 séances d’entraînement hebdomadaires** d’une durée comprise entre 1h15 et 1h30, les semaines 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46 et 47 (23/09 au 22/11/2024) avec le planning suivant : contrôle des présences et respect des horaires, consignes aux personnes accompagnantes, échauffement et école de course, programme nutritionnel effectué conformément au support, signature des présences sur le passeport...)
- 6. Distribuer les bulletins d’inscriptions** à la Course de l’Escalade lors de la 3^{ème} séance (semaine 41) aux enfants qui devraient, selon l’estimation du coach, réaliser 6 séances ou plus.
- 7. Récupérer les bulletins et les finances d’inscriptions** lors de la 4^{ème} séance (semaine 42 juste avant les vacances scolaires).
- 8. Inscrire les enfants à la Course sous forme de groupe sur la plateforme en ligne** <https://groupes.escalade.ch/> Bien choisir comme type de groupe « Santescalade : communes » ou « Santescalade : école publique » pour que le tarif de CHF 13.-/élève soit automatiquement appliqué.

¹ Contact secrétariat : 022 700 59 51. Rue des Eaux-Vives 63. CP 6479. 1211 Genève 6.

jeyan.kapaneci@escalade.ch

Pour les questions relatives aux inscriptions à la Course : 022 700 59 02 / inscription3@escalade.ch

9. **Effectuer** un virement sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent sur la plateforme en ligne.
10. **Envoyer un feedback des séances** par email au secrétariat santescalade, après le dernier entraînement, en précisant dans un tableau Excel le nombre d'enfants à chaque séance ainsi que leurs noms et prénoms. Toutefois, en cas de problème, contacter rapidement le secrétariat de santescalade.
11. **Assurer** la distribution des médailles aux enfants ayant participé à l'entraînement.
12. **Rapporter le matériel** avant le 20 décembre au secrétariat de santescalade.
13. **Fournir ses coordonnées bancaires personnelles** avant le 20 décembre 2024 au secrétariat de santescalade (l'indemnité financière sera versée au CdP sous réserve que le cahier des charges soit respecté dans son intégralité).
14. Demander (si souhaité) avant le 20 décembre 2024 une attestation du secrétariat de santescalade.
15. **En cas d'absence**, trouver impérativement un remplaçant, le former, communiquer ses dates de remplacement et ses coordonnées personnelles au secrétariat de santescalade.